



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 46846

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le coût des appels en direction des ASSEDIC. Au moment où le Gouvernement vient de décider une réduction du coût de l'abonnement à France Télécom pour les titulaires de certains minima sociaux, un paradoxe demeure en ce qui concerne les communications téléphoniques vers les ASSEDIC. Ces dernières sont désormais joignables, mais par un numéro indigo tarifé 0,74 franc les 56 premières secondes puis 0,78 franc la minute, alors que l'appel par un numéro à 10 chiffres ne coûte que 0,28 franc la minute en communication locale. Le numéro indigo rémunère en effet l'administration en mettant à contribution les usagers de ce service qui sont, dans le cas des ASSEDIC, des personnes privées d'emploi et donc économiquement faibles : ce mécanisme peut donc surprendre. Par ailleurs, cette plate-forme téléphonique empêche toute relation suivie entre le citoyen et l'administration puisque tous les appels sont traités par tous les sites de la région. Il s'agit néanmoins d'un public qui a particulièrement besoin d'être aidé. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour améliorer ce service et le rendre plus conforme à sa vocation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46846

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3196